

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 7 décembre 2018

**6<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2018-11-6-2****Service instructeur**

DEVI - Service rivières et barrages

**Service consulté**

**DÉSIGNATION NOMINATIVE DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE  
L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAU GIESSEN-  
LIÈPVRETTE**

Résumé : Il vous est proposé de redésigner Monsieur Pierre BIHL, actuel représentant du Conseil départemental du Haut-Rhin au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE GIESSEN-LIEPVRETTE, selon avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 26 octobre dernier.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Giessen-Lièpvrette est un outil de planification qui a pour objectif de préserver la bonne qualité et la quantité de la ressource en eau des rivières Lièpvrette (Haut-Rhin) et Giessen (Bas-Rhin), de leurs affluents et de leur nappe d'accompagnement. Ce Schéma se compose d'un Plan d'Aménagement Durable (PAGD) contenant des dispositions et orientations opposables aux décisions administratives, ainsi qu'un règlement opposable directement aux tiers.

Son périmètre s'étend sur 33 communes, dont 5 haut-rhinoises (Sainte-Marie-aux-Mines, Lièpvre, Sainte-Croix-aux-Mines, Rombach-le Franc, et une partie de Saint-Hippolyte) pour une superficie totale proche de 361 km<sup>2</sup> et un peu moins de 57 000 habitants.

Une Commission Locale de l'Eau (CLE), fixée par arrêté préfectoral du 22 octobre 2012, assure le pilotage de ce SAGE et rassemble les représentants des collectivités, les usagers et associations, ainsi que les services de l'Etat.

A ce titre, le Conseil départemental du Haut-Rhin disposait d'un siège au sein de cette Commission, dont le représentant désigné était M. Pierre BIHL.

La durée du mandat de 6 ans des membres de la CLE Ill-Nappe-Rhin étant arrivée à échéance, le 22 octobre dernier, la Préfecture du Bas-Rhin, chargée de produire le nouvel arrêté de composition de cette commission, sollicite une nouvelle décision de désignation officielle d'un représentant du Conseil départemental.

Il vous est donc proposé de désigner à nouveau M. Pierre BIHL pour représenter le Conseil départemental du Haut-Rhin au sein de cette commission.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT